

Mercredi 29 mai 2013

A la suite de son analyse approfondie de l'économie française en avril dernier, la Commission européenne a rendu publiques cet après-midi ses recommandations concernant l'économie hexagonale. Ce flash présente ces dernières et analyse la décision communautaire d'accorder un délai de deux ans supplémentaires à la France pour atteindre ses objectifs budgétaires.

## 1. Le contexte

Depuis l'instauration du **semestre européen** en 2011, qui vise à renforcer la coordination des politiques économiques nationales, la présentation des recommandations de la Commission est un moment important dans l'agenda européen. Au mois de mars, le Conseil européen a adopté cinq priorités définies dans l'examen annuel de la croissance<sup>1</sup> : 1) assurer un assainissement budgétaire différencié, axé sur la croissance ; 2) rétablir des conditions normales d'octroi de crédits à l'économie ; 3) promouvoir la croissance et la compétitivité ; 4) lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise ; 5) moderniser les administrations publiques. En avril, les États membres ont présenté à la Commission leurs programmations budgétaires à moyen terme et leurs programmes annuels de réforme. Les recommandations par pays sont la réponse de la Commission à ces programmes.

## 2. Les recommandations de la Commission

Dans l'avis adressé à la France, la Commission liste **six domaines d'actions prioritaires** pour 2013 et 2014, dont la plupart ont déjà fait l'objet de recommandations antérieures. Pour la Commission, la France doit s'attacher :

- à renforcer et poursuivre la stratégie budgétaire en 2013 ; (...) une correction durable des **déséquilibres budgétaires** requiert la mise en œuvre crédible de réformes structurelles ambitieuses (...) ; notamment en procédant comme prévu à un réexamen des postes de dépenses dans tous les sous-secteurs des administrations publiques ; à prendre, dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation, des mesures destinées à améliorer les synergies et les économies entre les différents niveaux de l'administration, central, régional et local ; (...) ; à prendre des mesures d'ici à la fin de l'année 2013 pour équilibrer durablement **le système de retraite** en 2020 au plus tard, par exemple en adaptant les règles d'indexation, en augmentant encore l'âge légal de départ à la retraite et la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein et en réexaminant les régimes spéciaux, tout en **évitant une augmentation des cotisations sociales patronales**, et à améliorer le rapport coût-efficacité des dépenses de santé, notamment dans les domaines des dépenses pharmaceutiques ;
- à s'assurer que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi réduit bien du montant envisagé le coût du travail et qu'aucune autre mesure n'annulera ses effets ; à **poursuivre la réduction du coût du travail**, notamment en adoptant d'autres mesures pour réduire les cotisations sociales patronales ; à faire en sorte que le salaire minimum évolue d'une manière propice à la compétitivité et à la création d'emplois (...) ;
- à prendre des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises et à développer la capacité d'innovation et d'exportation des entreprises, notamment des PME et des entreprises de taille intermédiaire (...) ;

---

<sup>1</sup> Conclusions du Conseil européen des 14 et 15 mars 2013.

- à prendre des mesures pour renforcer la concurrence dans le secteur des services (...);
- à poursuivre les efforts de simplification du système fiscal et à améliorer son efficacité, tout en garantissant la continuité de la règle fiscale dans le temps; à **prendre des mesures pour supprimer les incitations fiscales favorisant l'endettement des entreprises**; à intensifier les efforts pour réduire et rationaliser les dépenses fiscales relatives à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés, tout en réduisant le taux de ces impôts; à rapprocher les taux réduits du taux normal de TVA et à supprimer les taux réduits inefficaces; à **prendre des mesures supplémentaires déplaçant la charge fiscale sur le travail vers les taxes environnementales ou la consommation**;
- à mettre en œuvre intégralement et sans délai l'accord interprofessionnel de janvier 2013, en concertation avec les partenaires sociaux; à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la segmentation du marché (...); à lancer sans tarder une **réforme du système d'indemnisation du chômage** (...); à améliorer le taux d'emploi des travailleurs plus âgés et à stimuler leur participation au marché du travail; (...); à accroître la participation des adultes aux actions d'apprentissage tout au long de la vie, notamment des adultes les moins qualifiés et des chômeurs; (...); à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le passage de l'école au travail par l'intermédiaire, par exemple, d'une garantie pour la jeunesse et de la promotion de l'apprentissage.

### 3. Report de l'objectif budgétaire : deux ans de plus, un avantage et plusieurs risques

Comme prévu, la CE confirme son souhait d'accorder à la France un nouveau délai (2015) pour ramener son déficit public en deçà de la limite des 3 %. Cette décision, qui prend acte du ralentissement économique constaté dans l'ensemble de la zone euro, présente un avantage et des risques et doit, dès lors, être évaluée de façon équilibrée. **L'avantage** principal que confère cette décision est de mettre fin aux plans d'ajustement successifs, historiquement axés en France sur les hausses de prélèvements obligatoires, enclenchant la spirale négative dégradation de la conjoncture → hausses d'impôts → nouvelle dégradation de la conjoncture... Par rapport à la trajectoire du programme de stabilité, on peut ainsi estimer que la croissance et le déficit seront revus en baisse pour 2013 et, surtout, 2014, sans que cela ne porte à conséquence *a priori* sur les arbitrages des textes financiers pour l'an prochain. On demeurerait ainsi sur un quantum de mesures de l'ordre de 20Md€ (14Md€ d'économies en dépenses, 6Md€ de recettes nouvelles), auxquels s'ajouteraient 6Md€ de prélèvements reconduits sur 2014. Selon le dernier consensus des économistes du mois de mai 2013, le déficit serait de 3,8 % du PIB en 2013 et de 3,3 % en 2014. Pour la Commission, ces ratios seraient de 3,9 % et de 3,6 %. Face à cet avantage, **plusieurs risques** doivent être soulignés : en premier lieu, tout report d'objectif accroît la tentation d'un Gouvernement de relâcher les efforts, en pariant sur un retour de la croissance internationale et sur le jeu des stabilisateurs automatiques pour soutenir la demande interne. Ensuite, l'interprétation de cette décision fait parfois l'objet de contresens inquiétants : si la France a obtenu deux ans supplémentaires pour se conformer à l'objectif, c'est bien en raison de la faiblesse de son économie et non l'inverse. Enfin, et surtout, le report de l'objectif budgétaire n'apporte pas une solution aux problèmes structurels de l'économie française (chômage, commerce extérieur, marges des entreprises...).

\*\*\*

*Dans un contexte économique difficile, les recommandations de la Commission rappellent l'ampleur des efforts à accomplir pour restaurer la compétitivité du pays. Loin de constituer un quelconque « répit », la décision de reporter l'objectif budgétaire de 2013 à 2015 représente au contraire une opportunité à saisir en visant trois objectifs : redonner des marges aux entreprises, réduire le chômage et désendetter les administrations publiques.*